UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

HIS7090 DIDACTIQUE DE L'HISTOIRE

Numéro du cours	Titre du cours

HIVER 2025 — Session

3 — Nombre de crédits

Coordonnées de la professeure :

Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau
JULIA POYET	3764	POYET.JULIA@UQAM.CA	A-6305

SÉANCES DE COURS

- Mercredi 18h-21h
- Local variable : voir calendrier – majoritairement dans le A-6290

DISPONIBILITÉS DE LA PROFESSEURE

- Sur rendez-vous.

Table des matières

1 Description du cours 2
2 Contenu détaillé 2
3 Formules pédagogiques 2
4 Évaluations 3
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 5
6.1 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 5
6.2 Modalités de remise des travaux 5
6.3 Modalités de consultation des travaux et des examens 5
6.4 Modalités d'évaluation de la langue 5
6.5 Modalités d'évaluation des enseignements 5
7 Références 5
7.1 Règlement no 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 5
7.2 Politique no 16 contre le harcèlement sexuel / Politique no 42 contre le harcèlement psychologique 6
7.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 7
7.4 Compétences 8

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à offrir à l'enseignant.e de géographie, d'histoire et d'éducation à la citoyenneté les outils intellectuels et pratiques liés à la profession enseignante. En effet, ce cours s'articule autour de deux axes conjoints :

- le développement d'une pensée réflexive et critique nécessaire à la formation d'un professionnel de l'enseignement (concepts de l'éducation à la citoyenneté, fonctions sociales des disciplines scolaires histoire et géographie dans l'éducation à la citoyenneté et le développement de l'identité sociale des élèves, évolution, concepts et heuristiques du savoir de référence mobilisés en éducation à la citoyenneté, enjeux sociaux et débats reliés à l'éducation à la citoyenneté) ;
- la connaissance et la maîtrise des outils et stratégies didactiques liés à sa pratique (approches et démarches favorisées en éducation à la citoyenneté, contraintes et conditions reliées à l'éducation à la citoyenneté, description et analyse critique des programmes, des documents officiels et du matériel didactique, évaluation, production et critique d'activités et de scénarios d'enseignement).

2 CONTENU DÉTAILLÉ

Didactique de l'histoire :

- les concepts de la didactique de l'histoire ;
- fonction sociale, évolution, concepts et heuristique du savoir de référence en histoire ;
- enjeux sociaux et débats reliés à la discipline historique et à l'enseignement de l'histoire ;
- approches et démarches favorisées en didactique de l'histoire ;
- contraintes et conditions reliées à l'enseignement et à l'apprentissage de l'histoire ;
- description et analyse critique des programmes, des documents officiels et du matériel didactique en histoire ;
- évaluation ;
- production et critique d'activités et de *scénarii* d'enseignement.

3 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Notons que l'approche pédagogique favorisée dans ce cours implique un travail de réflexion constant enrichi au fil des séances et des lectures, visionnements, ateliers, etc. qui complètent les rencontres virtuelles. Toute stratégie permettant la construction des savoirs des étudiant.e.s sera utilisée : lectures, projections audiovisuelles, études de cas, ateliers etc…

4 ÉVALUATIONS

Au cours de la session, l'étudiant.e devra réaliser des travaux de natures variées. Sa participation aux discussions et ateliers donnera aussi lieu à une évaluation sommative (5 pts.).

Atelier « Lecture HEC/HQC et concepts de la didactique »	**15 pts.**	**20 janvier**
Atelier « Bob »	**15 pts.**	**25 janvier/1er février**
Atelier « La PH »	**15 pts.**	**8 février**
Fin de session : SAÉ	**45 pts.**	**22/29 mars 5 avril 19 avril**
Fin de session : métacognition	**5 pts.**	**19 avril**
Participation	**5 pts.**	**…**

A. 4 Fiches d'ateliers (45 pts.) – individuel et collectif

- Lecture HEC/HQC et concepts de la didactique (15 pts) - Individuel

À partir de sa lecture du programme et éventuellement des documents placés sur le moodle et de ses propres recherches éventuellement, l'étudiant.e devra compléter et remettre un questionnaire.

Critère d'évaluation : les « réponses » sont « justes » et rédigées dans un français digne d'un travail universitaire.

- Bob (15 pts) - Individuel

À partir de sa « lecture » des documents placés sur le moodle, l'étudiant.e devra compléter une fiche d'atelier visant à lui faire appliquer le principe de l'enseignement d'un concept.

Critères d'évaluation : l'étudiant.e respecte l'ensemble des étapes de l'enseignement d'un concept, les consignes sont claires, cohérentes, rédigées dans un français digne d'un travail universitaire.

- La PH (15 pts) - Individuel et groupe

À partir de sa « lecture » du chapitre qui lui sera assigné en début de session, l'étudiant.e devra participer à la séance collaborative proposée en classe inversée puis compléter une fiche d'atelier visant à proposer une synthèse de l'ouvrage ainsi découvert. Cette synthèse, ou « topo explicatif » devra être rendue par écrit sous la forme d'un texte (introduction, développement, conclusion, rédigé en garamond 10, interligne 1,5, 4 pages environ) et être éventuellement accompagnée de figures.

Critères d'évaluation : la synthèse est bien structurée, elle est rédigée dans un français standard digne d'un travail universitaire, elle répond à la consigne.

B. Fin de session (10 + 35 pts + 5 pts)

- Concevoir une SAÉ clé en main en histoire. En deux étapes. (10 + 35 pts) (individuel)

Consigne : vous devez concevoir un document présentant une SA-É clé en main de 3 à 5 séances (plus ou moins) pour aborder l'étude de l'une des réalités sociales au programme du premier ou deuxième cycle du secondaire, les compétences et concepts qui l'accompagnent ainsi qu'une technique. Même si les outils d'évaluation ne sont pas « à construire », vous devez annoncer comment vous envisagez d'évaluer les apprentissages de vos élèves. Ce « travail » se fera en deux temps : lors de l'une des séances de cours, vous devrez soumettre un plan détaillé (un « brouillon » de votre travail final + un exemple de présentation ou autre) de votre SAÉ au groupe, qui portera dessus un premier regard appréciatif (10 pts.), puis vous devrez dans un deuxième temps remettre votre travail final.

Critères d'évaluation (somme des points) :

- Respect des étapes d'une SAÉ (8 pts.)
- Cohérence entre les étapes de la SAÉ (1 pt.)
- Respect du PFEQ (+ PA et cadres d'évaluation) en fonction du public visé (1 pt.)
- Présence et pertinence de tous les éléments nécessaires à la mise en place de la SA (8 pts.)
- Clarté des consignes (2 pts)
- Application de la technique (2 pts.)
- Développement des concepts (4 pts.)
- Pertinence de la SA (1 pt.)
- Originalité de la SA (1 pt.)
- Réalisation pratique et artistique (2 pts.)
- Français écrit (4 pts.)
- Le point en plus (1pt.)

- Métacognition (5 pts)

À l'issue de la session, l'étudiant.e sera amené.e à compléter une fiche visant à faire le bilan de ses apprentissages.

Critères d'évaluation : l'étudiant.e présente clairement ses idées, dans un français standard convenable, son propos est clair, structuré, elle/il fait preuve d'esprit de synthèse.

5 CALENDRIER DU COURS

La progression des apprentissages se décompose en intentions. Chacune de ces intentions nécessite un temps de préparation par l'étudiant.e (AVANT), et des lectures (ou autres) complémentaires (APRÈS). Chaque étudiant.e devra organiser son horaire en fonction de ces « balises ».

Légende : Capsule vidéo | Discussion | Texte écrit | À faire/atelier à réaliser | Présentation théorique | Soutien de la professeure

Intention 1 **Mise en contexte**	
SÉANCE 1 8 janvier	○ Accueil ○ Question/réponse à propos du plan de cours ○ La didactique ○ Pourquoi une réforme ? ○ Annonce de la question générale : *Comment se préparer à enseigner et enseigner l'histoire aujourd'hui, en région montréalaise ?* ✪ ○ Le PFEQ ○ Ouverture d'un compte campus RECIT ○ Ouverture
SÉANCE 2 15 janvier	○ Séance autonome (pas de séance de cours) : travail à réaliser de façon autonome et document à déposer le 20 janvier au plus tard : ○ Lire les programmes de HEC/HQC » ○ Compléter le questionnaire « Les concepts de la didactique »
SÉANCE 3 22 janvier	○ Accueil ○ Les outils : Recitus et campus RECIT
Intention 2 **Trois processus : SAÉ, Conceptualisation et démarche de recherche**	
AVANT En prévision de la séance du 29 janvier	Choisir une réalité sociale pour votre SAÉ de fin de session
SÉANCE 4 29 janvier	○ Accueil ○ La conceptualisation et l'enseignement d'un concept ○ « Bob » ○ Ouverture
SÉANCE 5 5 février	○ Accueil ○ Activité, projet et autres SAÉ ○ « Gabarit de la SAÉ de fin de session » ○ Ouverture
	APRÈS Commencer à penser votre SAÉ de fin de session
SÉANCE 6 12 février	○ Accueil ○ « Trois processus » ★ Donc, pour enseigner l'histoire
Intention 3 **Stratégies et outils**	
AVANT En prévision de la séance du 19 fév.	Lire le chapitre de *Les six concepts de la pensée historique*. de Seixas, P. et Morton, T. (2013) Modulo qui vous a été attribué (1h)
SÉANCE 7 19 février	○ Accueil ○ La « PH »
	APRÈS Finaliser « La PH » - remise sur moodle
SÉANCE 8 26 février	○ Accueil ○ Les outils : les manuels ○ Ouverture
SÉANCE 9 5 mars	Semaine de lectures
SÉANCE 10 12 mars	○ Formation Compétences informationnelles
SÉANCE 11 19 mars	○ Séance CULTURE
Intention 4 **Intégration**	
À **réaliser** en prévision de la séance	« SAÉ – temps 1 » (4h)
SÉANCES 12, 13, 14 26 mars, 2 et 9 avril	○ Accueil ○ « SAÉ – temps 1 » (4 + 4 + 4)
SÉANCE 15 16 avril	○ Accueil ○ Synthèse ○ « Métacognition »

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

6.2 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.3 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les travaux corrigés sont remis sur moodle.

6.4 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 RÉFÉRENCES

7.1 RÈGLEMENT NO 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

7.2 POLITIQUE NO 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL / POLITIQUE NO 42 CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

La Politique nº 16 contre le harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

La Politique nº 42 contre le harcèlement psychologique : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement psychologique :

- Abus de pouvoir ou d'autorité
- Conflit relationnel
- Incivilité

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique no 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS Trêve pour Elles – point de services à l'UQAM : **514 987-0348**; calacs@uqam.ca ; www.trevepourelles.org
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131**

7.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, **réaliser toutes les activités prévues**;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème ci-dessous – applicable aux cours spécifiques du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060, HIS 3026, HIS7090 et HIS7095 :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	Très bien
82 % - 84 %	B+	3,3	
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	Bien
73 % - 75 %	C+	2,3	
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec

7.4 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES

DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES	
Compétence 1	Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Compétence 2	Maîtriser la langue d'enseignement
CHAMP 1: six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves	
Compétence 3	Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 4	Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 5	Évaluer les apprentissages
Compétence 6	Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Compétence 7	Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Compétence 8	Soutenir le plaisir d'apprendre
CHAMP 2: deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif	
Compétence 9	S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Compétence 10	Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté
CHAMP 3: une compétence inhérente au professionnalisme enseignant	
Compétence 11	S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession
DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
Compétence 12	Mobiliser le numérique
Compétence 13	Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

Note : Les cours assurent l'acquisition des connaissances, des habiletés (mises en situation) et attitudes (réflexions, rétroactions) requises au développement d'une compétence. Les stages/pratiques supervisées et les activités synthèses en l'intégration
et la maîtrise (situations vécues).

